Image not found or type unknown

procédure pour divorce si mariage en algérie et vis commune en fr

Par **MOUNIRA**, le **22/09/2011** à **17:33**

bonjour, ma question est la suivante. J'ai épousé un algérien (étant moi même bi-nationale né et vivant en france)nous sommes marié civilement en algérie en octobre 2008, acte de mariage retranscrit via Nantes en janvier 2009, début de vie commune en france dés avril 2009. Une enfant est né de notre union en septembre 2010, mon époux après avoir eu deux récipissées à une carte de résident algérien valable 10 ans depuis avril 2010. La situation s'est dégradé au sein de notre couple à partir de ce moment là.
A présent, je souhaite divorcer, j'aimerai savoir quelle est la procédure dans les détails, comment cela se passe pour notre enfant etc... Y a t'il une possibilité de le déchoir de sa carte de citoyen algérien résident en France.
Merci de me recontacter afin de m'éclairer et m'en dire un peu plus. Par avance, merci.

Par **Domil**, le **22/09/2011** à **18:56**

[citation]A présent, je souhaite divorcer, j'aimerai savoir quelle est la procédure dans les détails, comment cela se passe pour notre enfant etc...[/citation] ça se passe comme dans n'importe quel divorce. Prenez un avocat

[citation]Y a t'il une possibilité de le déchoir de sa carte de citoyen algérien résident en France.[/citation] non, la loi qui prévoit le retrait ne s'applique pas aux Algériens. C'est ça d'épouser un inconnu sans vivre avec avant et à qui le mariage fournit les papiers.

Par **MOUNIRA**, le **23/09/2011** à **14:25**

Non mais, j'ai rêvé ou quoi ???? J'ai posé une question pensant qu'il y avait peut être une démarche spécifique. Rien ne vous autorise à porter de jugement quand à la situation d'une part et enfin d'autre part, gardez vous de toute ironie. Vous ne savez rien de ma situation, qu'est ce qui vous fait croire que je ne le connaissais pas, peut être ai-je vécu quelques années avec cette même personne et que par la suite j'ai décidé de l'épouser etc...
C'est petit, de réagir ainsi et de faire de telles remarques qui n'apportent rien.
A bon entendeur, salut.

Par **Domil**, le **23/09/2011** à **14:29**

ça apporte aux lecteurs un renseignement pour éviter qu'ils tombent dans la même arnaque, vous êtes sur un forum ouvert à tous et les réponses ne vous sont pas uniquement destinées.

Par **MOUNIRA**, le **23/09/2011** à **15:05**

je reprends vos propos "c'est ça d'épouser un inconnu sans savoir rien de lui...".
Expliquez moi quelle information vous communiquez là ?
C'est une remarque déplacé, ironique et de très mauvais goût qui n'est d'aucune utilité dans ma situation. Elle n'apporte aucune information mais vraiment aucune. Votre remarque m'est bien entendu destiné dans la mesure ou vous répondez à mon message voyons.

Par **SEXY74**, le **14/11/2015** à **12:25**

JE ME SUIS FRANCAISE JE ME SUIS MARIER AVEC UN ALGERIEN EN 2008 LE PROCUREUR AVER REFUSER MON MARIAGE CAUSE DE MARIAGE BLANC JE ME SUIS BATTU ET JAI EU LE LIVRET DE FAMILLE 20O9 MON MARI ES ARRIVER EN FRANCE EN 2010 TOUT ALLER BIEN JUSQUAU 2012 ET DES QUIL A EU SA CARTE DE DIX ANS TOUT SES MAL PASSER ON SORTER PLUS ENSEMBLE IL ME FAISER UN RAPORT PAR MOI ET ME TROMPER ET ME TAPER CRACHER DESSU JAI DES CERTIFICAT MEDICALE JAI PORTER PLAINTE MES IL MA PRIER DE ARETER ET COMME JE LAIMER JAI ARETER IL DONC SETAIT LES PAPIER QUIL VOULER A JOUER AVEC MES SENTIMENT MAINTENANT IL A DEMANDER LE DIVORCE CAR JE PEU PAS AVOIR DENFANT ET IL A JOUER AVEC MES SENTIMENT IL ME TRAITE DE VEILLE DONC IL A JOUER AVEC MES SENTIMENT MOI UNE CHOSE SES JE VOUDRER QUON LUI ENLEVE SA CARTE DE DIX ANS POURTANT JE LAIME ES EN PLUS IL PARLE MEME PAS FRANCAIS AVEC MOI IL ES JAMAIS AVEC MOI

Par **amenkir**, le **16/01/2016** à **11:17**

bonjour, je ne peux maleureusement pas vous aider pourl'instant , puisque moi-même , suis dans le même cas que vous.le premier qui aura du nouveau renseignera l'autre. par avance merci.
voici mon histoire:
moi par contre, suis marié en algerie en 2014, et dès son arrivée en france en novembre 2014, je luis fais obtenir une carte d'un an, et là , elle est en attente d'une de 10ans.entre temps elle veut se séparer de moi. c'est pas beau ça? de plus nous avons eu un enfant agé de 7 mois.
bne journée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **youris**, le **26/10/2018** à **14:24**

bonjour,
j'apporte une précision au message de Amine Algérie, l'exequatur est une procédure par laquelle un juge donne force exécutoire à une décision rendue par une juridiction étrangère conforme au droit international privé français.
si les droits d'un époux, au regard du droit français, ne sont pas respectés, l'exequatur peut être refusée.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés